



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mai 2018

Rapport sur les soins non programmés dans les territoires

Samu-Urgences de France a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du **rapport du député Thomas Mesnier** pour organiser les soins non programmés sur les territoires.

Nous partageons son analyse mettant en exergue que trop de patients se dirigent vers les structures de médecine d'urgence alors qu'ils pourraient être pris en charge par d'autres professionnels de santé, principalement les médecins généralistes. Organiser cette réponse de « premier recours » dans le cadre des soins non programmés est une impérieuse nécessité pour éviter l'embolisation prochaine de notre organisation des urgences.

La mise en place d'une plateforme de régulation médicale cogérée par les médecins urgentistes et les médecins généralistes libéraux et joignable par un numéro de téléphone unique, dédié, est une solution moderne qui devrait rapidement améliorer l'efficacité de notre système de soins.

En ce qui le concerne, Samu-Urgences de France entend accompagner la Ministre des solidarités et de santé et le gouvernement dans la mise en application pratique de ces recommandations.

Docteur François BRAUN
president@sudf.fr
06-80-32-28-29